

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-98

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE BCA
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN SHOW AERIEN LE 27 JUILLET 2025**

La Ville de Trouville-sur-Mer entend accueillir un show aérien d'exception sur son territoire, auquel participeront la Patrouille de France, le Rafale Solo Display et l'Équipe de Voltige de l'Armée de l'Air et de l'Espace, dans l'objectif d'améliorer le rayonnement de la ville ainsi que son attractivité.

L'entreprise BCA, située à THEMES (89410) et représentée par M. Laurent CAHUZAT est spécialisée dans la conception et l'organisation d'événements aéronautiques depuis 2006 et possède le savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre de manifestations aériennes de grande ampleur.

Cet événement aéronautique dénommé « *Trouville s/Mer French-Fly'Air by Bleuciel Airshow* » est programmé le samedi 26 juillet (pour la partie répétitions) et le dimanche 27 juillet 2025 pour le show aérien avec appel au public.

En contrepartie de la prestation réalisée par BCA, telle que définie à l'article 2 du projet de convention, la ville de Trouville Sur Mer versera la somme de 25 000 € H.T soit 30 000 € TTC selon l'échéancier suivant :

- 80% d'avance dès la signature du présent contrat au 01 juillet 2025, soit 24 000 € TTC ;
- Le solde le jour de l'évènement soit 6 000 € TTC.

Le Rapport entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 Juin 2025,
Vu l'avis de la Commission Observatoire de la plage et du littoral du 19 juin 2025,
Vu l'avis de la Commission Affaires maritimes, port, tourisme et développement économique du 19 Juin 2025,

Considérant que pour la réalisation de cet événement, il convient de conclure une convention fixant les droits et obligations des parties ;

Considérant ledit projet de convention ci-annexé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

S'opposent : Mme Fresnais (+ pouvoir de Mme C. Barsotti), Mme de la Grandière (+ pouvoir de M. d'Achon), Mme Rubin

S'abstiennent : Mme Babilotte, M. Bottin

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- **Approuve** les termes de la convention à intervenir avec la société BCA dans le cadre de l'organisation de l'événement aéronautique dénommé « Trouville s/Mer French-Fly Air by Bleuciel Airshow » programmé les 26 (répétitions) et 27 juillet 2025, tel qu'annexée à la présente délibération.
- **Autorise** le Maire, ou un Adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE